



Non à la justice d'exception du Conseil de l'Ordre des médecins

La chambre disciplinaire du Conseil national de l'Ordre des médecins vient de condamner à nouveau en appel deux pédopsychiatres qui n'avaient fait que leur devoir de soignant-es en faisant des signalements pour des enfants en danger.

La docteure Eugénie Izard a été condamnée à trois mois de suspension d'exercice et la docteure Françoise Fericelli à un avertissement.

Nous dénonçons une justice d'exception qui protège des médecins agresseurs et condamne des médecins lanceuses d'alerte¹.

Ces pratiques de l'Ordre reviennent à instaurer un climat d'intimidation des médecins délétère pour la protection des victimes de violences². En poursuivant ces médecins et en les condamnant, l'Ordre choisit explicitement son camp : la « confraternité » à tout prix en protégeant les médecins agresseurs, quitte à sacrifier justice et protection des victimes.

Nous nous associons pleinement au communiqué de presse du collectif stop violences : https://www.stopviolencesmedecins.com/files/uqd/6b1b7b_986e1ff77d034f0c9168dd58be98001d.pdf

Le groupe d'animation du SMG

1. <https://syndicat-smg.fr/pourquoi-nous-opposons-nous-a-l-ordre-des-medecins>
2. <https://www.pourunemeuf.org/2021/03/07/le-conseil-de-lordre-des-medecins-complice-des-agresseurs-soutien-a-la-docteure-eugenie-izard/>